Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Aluminium, veuillez visiter :
bpaluminium.fr/annales-sujets-et-corriges

Communication professionnelle et management d'équipe

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-MAV-E4** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique de la situation de travail (4 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique (4 questions) **Page 6**

3. Analyse économique et gestion (4 questions) **Page 9**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpaluminium.fr/assets/annales/bp-aluminium/Communication professionnelle et management d'équipe/2026/BP Aluminium - Communication professionnelle et management d'équipe - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la situation de travail

Sur un chantier de rénovation, deux poseurs doivent déplacer un grand vitrage alors que le dispositif de manutention par ventouses est en panne, et l'un d'eux ressent une douleur au dos. À partir des faits, des textes juridiques et de l'arrêt fournis, il faut analyser les obligations de prévention de l'employeur et les suites possibles de l'incident.

Qualification juridique

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits et les personnes concernées par l'incident, en distinguant notamment l'employeur, les salariés et l'événement survenu.

Élément	Qualification
Employeur	L’entreprise employant les poseurs, partenaire poseur du chantier ; elle n’est pas nommée dans les faits.
Salariés	Deux poseurs déplacent le vitrage sur consigne du responsable d’équipe.
Événement	Manutention manuelle d’un grand vitrage après la panne du dispositif prévu ; un salarié ressent une douleur au dos et l’intervention est arrêtée.

Il s’agit d’un événement survenu à l’occasion du travail, avec une atteinte à la santé. Il peut être qualifié d’accident du travail si les conditions en sont réunies, notamment la constatation d’une lésion liée à un événement survenu dans le cadre professionnel. Le responsable d’équipe a donné la consigne, mais l’obligation de sécurité incombe à l’employeur.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un poseur est blessé lors d’une manutention manuelle au travail, sur consigne du responsable d’équipe. L’employeur est l’entreprise qui l’emploie.

Problème de droit

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel l'employeur doit répondre au regard de son obligation de prévention et de protection de la santé des travailleurs.

L’employeur a-t-il respecté son obligation de prévention et de protection de la santé des travailleurs en demandant le déplacement manuel d’un grand vitrage alors que le dispositif prévu était en panne, panne signalée avant l’opération ? Il faut apprécier concrètement si le risque réel a été évalué et si un moyen de remplacement, des consignes adaptées et une organisation sûre étaient prévus. L’expérience des salariés et la faible distance ne suffisent pas, à elles seules, à démontrer que les mesures étaient adaptées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L’employeur a-t-il pris toutes les mesures de prévention nécessaires avant d’autoriser cette manutention manuelle risquée ?

Règles de droit applicables

Question 1.3. Énoncez les règles de droit applicables en vous appuyant sur les articles du Code du travail et l'arrêt reproduits dans le DT 1. Indiquez au moins deux principes généraux de prévention pertinents pour la situation.

L'article L. 4121-1 du Code du travail impose à l'employeur de prévenir les risques, d'informer et de former les travailleurs, et de mettre en place une organisation et des moyens adaptés. L'article L. 4121-2 impose de suivre les principes généraux de prévention, notamment :

- évaluer les risques qui ne peuvent être évités et les combattre à la source ;
- adapter le travail à l'homme et tenir compte des évolutions techniques ;
- donner des instructions appropriées aux travailleurs.

Selon l'arrêt de la Cour de cassation du 25 novembre 2015, l'employeur satisfait à son obligation s'il justifie concrètement avoir pris toutes les mesures prévues par ces articles.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévenir et évaluer les risques, fournir des moyens adaptés, informer et former les salariés, puis donner des consignes appropriées.

Application et solution motivée

Question 1.4. Appliquez les règles aux faits et proposez une solution motivée. Appréciez si les mesures décrites semblent suffisantes, indiquez les éléments qui devraient être vérifiés et précisez les actions immédiates que l'employeur doit prendre après l'incident. Complétez le DR 1.

Le DUERP mentionne les risques liés aux vitrages, mais cela ne démontre pas que cette opération précise était sécurisée. La panne était signalée ; demander une manutention manuelle sans vérifier les risques ni un moyen de remplacement paraît insuffisamment justifié. La faible distance et l'expérience des poseurs ne dispensent pas l'employeur de ses obligations. Il faut vérifier l'évaluation spécifique, les aides disponibles, les consignes, la formation et l'organisation décidée après le signalement.

1. Faire prendre en charge le salarié et maintenir l'arrêt de cette manutention.
2. Recueillir les faits, analyser l'incident et actualiser l'évaluation des risques si nécessaire.
3. Avant la reprise, fournir un moyen sûr ou reporter l'opération ; informer l'équipe et effectuer les déclarations applicables.

La suffisance des mesures ne peut être établie sans ces vérifications.

DR 1 complété

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits et des personnes	Employeur, poseurs
Problème de droit	Prévention exigée
Règles de droit applicables	L. 4121-1 et 2
Application des règles aux faits et solution motivée	Mesures à vérifier
Mesures immédiates et éléments à vérifier	Soins, arrêt, enquête

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prévention insuffisamment démontrée : prendre en charge le salarié, arrêter la manutention, analyser l'incident et reprendre uniquement avec des moyens et une organisation sûrs.

2. Analyse managériale et stratégique

Le DT 2 décrit l'organisation d'une équipe de pose, ses compétences, ses difficultés de coordination et l'environnement du marché des menuiseries aluminium pour le bâtiment. Il faut établir un diagnostic stratégique, apprécier l'organisation du travail et proposer des actions concrètes pour améliorer la sécurité, la qualité ou les délais.

Diagnostic SWOT

Question 2.1. Établissez un diagnostic SWOT à partir du DT 2 en identifiant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Distinguez clairement les facteurs internes des facteurs externes et complétez le DR 2.

Catégorie	Éléments du dossier	Effet possible
Forces	Compétences reconnues ; 6 poseurs polyvalents ; expérience moyenne de 8 ans	Qualité et souplesse d'affectation
Faiblesses	Consignes surtout orales ; reprises à 4,5 % ; planning parfois modifié tardivement	Erreurs, reprises et retards
Opportunités	Demande de rénovation énergétique ; solutions de traçabilité et de planification	Développement et meilleure coordination
Menaces	Délais fournisseurs jusqu'à 5 semaines ; pression sur les prix ; attentes de délais courts	Retards et marges réduites

Les forces et faiblesses sont internes à l'unité ; les opportunités et menaces relèvent de son environnement. Les compétences et la polyvalence peuvent soutenir l'activité, mais les consignes orales, les reprises et les changements tardifs fragilisent qualité et délais. Pour limiter ces effets, l'équipe peut formaliser les consignes et anticiper davantage les approvisionnements et la planification.

DR 2 complété : SWOT

Analyse	Éléments relevés dans le dossier	Effet possible sur l'activité
Forces	6 polyvalents ; 8 ans	Compétence, souplesse
Faiblesses	Oral ; reprises 4,5 %	Erreurs, retards
Opportunités	Rénovation ; traçabilité	Activité, suivi amélioré
Menaces	Délais ; pression prix	Retards, marge réduite
Facteur PESTEL : dimension et élément		
Facteur PESTEL : dimension et élément		
Facteur PESTEL : dimension et élément		
Facteur PESTEL : dimension et élément		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : compétences et polyvalence. Faiblesses : consignes orales et reprises. Opportunités : rénovation et outils de suivi. Menaces : délais fournisseurs et pression sur les prix.

Analyse PESTEL

Question 2.2. Construisez une analyse PESTEL de l'environnement de l'activité. Présentez au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions différentes parmi les dimensions politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Pour chaque facteur, indiquez brièvement son effet possible sur l'activité.

1. **Économique :** la demande de rénovation énergétique soutient l'activité, mais la concurrence sur les prix peut réduire les marges.
2. **Technologique :** les solutions de traçabilité et de planification peuvent fiabiliser le suivi des interventions.
3. **Environnemental :** la gestion organisée des déchets demande une préparation adaptée des chantiers.
4. **Légal :** les exigences de prévention impliquent des mesures de sécurité adaptées et suivies.

Ces facteurs influencent les débouchés, la coordination, l'organisation du chantier et la prévention des risques.

DR 2 complété : facteurs PESTEL

Analyse	Éléments relevés dans le dossier	Effet possible sur l'activité
Forces	.....	.....
Faiblesses	.....	.....
Opportunités	.....	.....
Menaces	.....	.....
Facteur PESTEL : dimension et élément	Économique : rénovation	Demande soutenue
Facteur PESTEL : dimension et élément	Technologique : outils de suivi	Traçabilité améliorée
Facteur PESTEL : dimension et élément	Environnemental : déchets	Tri à organiser
Facteur PESTEL : dimension et élément	Légal : prévention	Sécurité à assurer

✓ RÉPONSE À RETENIR

Facteurs retenus : économique, technologique, environnemental et légal, avec des effets sur l'activité, le suivi, les déchets et la prévention.

Organisation de l'équipe

Question 2.3. Appréciez les choix d'organisation décrits dans le DT 2 concernant la répartition des tâches, la transmission des consignes et le suivi de l'avancement. Justifiez votre analyse par deux éléments précis du dossier.

La répartition des tâches par le responsable selon les compétences connues est adaptée, notamment grâce aux six poseurs polyvalents. En revanche, les consignes principalement orales et les changements parfois communiqués par téléphone sont peu traçables et peuvent être mal compris. Le suivi est également tardif : la qualité est contrôlée en fin d'intervention et les causes des reprises ne sont pas enregistrées de façon homogène. L'organisation est donc structurée, mais le suivi de l'avancement et de la qualité doit être renforcé.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Répartition adaptée aux compétences, mais consignes peu traçables et contrôle tardif : formaliser les échanges et suivre les défauts en cours d'intervention.

Préconisations managériales

Question 2.4. Proposez deux actions managériales réalisables à court terme pour améliorer la sécurité, la qualité ou le respect des délais. Pour chaque action, précisez le responsable ou les personnes concernées et un indicateur permettant d'en suivre l'efficacité.

1. **Briefing écrit au démarrage :** le responsable d'équipe note les tâches, les risques, les équipements disponibles et les changements de planning ; les poseurs en prennent connaissance. Indicateur : part des interventions avec fiche renseignée.
2. **Suivi qualité et avancement :** le responsable et les poseurs consignent les contrôles et les causes de reprise à chaque intervention. Indicateurs : évolution du taux de reprise, actuellement de 4,5 %, et part des interventions terminées dans les délais.

Ces actions sont réalisables à court terme avec l'équipe et les pratiques de coordination déjà en place.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Formaliser le briefing et tracer les contrôles, en suivant les fiches renseignées, le taux de reprise et le respect des délais.

3. Analyse économique et gestion

Le DT 3 fournit les données annuelles de chiffre d'affaires, de charges variables et fixes, d'effectif et d'interventions pour les exercices N-1 et N. Les questions portent sur la marge sur coûts variables, le résultat, le seuil de rentabilité et la marge de sécurité, ainsi que sur l'interprétation des résultats pour la gestion de l'activité.

Marge sur coûts variables

Question 3.1. Pour l'exercice N, calculez la marge sur coûts variables puis le taux de marge sur coûts variables. Présentez les calculs et arrondissez le taux à un chiffre après la virgule.

Pour l'exercice N, la marge sur coûts variables est le chiffre d'affaires diminué des charges variables : 1 200 000 - 720 000 = 480 000 €. Le taux est cette marge rapportée au chiffre d'affaires : (480 000 ÷ 1 200 000) × 100 = 40,0 %. Ainsi, 40 % du chiffre d'affaires contribue d'abord à couvrir les charges fixes, puis à former le résultat de l'activité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pour l'exercice N : marge sur coûts variables de 480 000 € et taux de marge sur coûts variables de 40,0 %.

Résultat de l'activité

Question 3.2. Calculez le résultat de l'activité pour l'exercice N selon la relation chiffre d'affaires moins charges variables moins charges fixes. Comparez-le au résultat de l'exercice N-1 et indiquez l'évolution en euros.

Le résultat s'obtient en retranchant les charges variables et les charges fixes du chiffre d'affaires. En N : 1 200 000 - 720 000 - 420 000 = 60 000 €. En N-1 : 1 100 000 - 682 000 - 400 000 = 18 000 €. La différence entre les deux résultats est de 42 000 €. L'activité a donc amélioré son résultat de 42 000 € entre N-1 et N.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Résultat N : 60 000 €. Résultat N-1 : 18 000 €. Le résultat augmente de 42 000 €.

Seuil de rentabilité

Question 3.3. Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires de l'exercice N à partir des charges fixes et du taux de marge sur coûts variables. Arrondissez le résultat à l'euro.

Le taux de marge sur coûts variables de N est de 40 %, soit 0,40. Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires se calcule en divisant les charges fixes par ce taux : 420 000 ÷ 0,40 = 1 050 000 €. À ce niveau de chiffre d'affaires, la marge sur coûts variables couvre exactement les charges fixes. Le résultat est alors nul, sans bénéfice ni perte.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pour l'exercice N, le seuil de rentabilité est de 1 050 000 € de chiffre d'affaires.

Marge de sécurité

Question 3.4. Calculez la marge de sécurité en euros et en pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice N. Interprétez le résultat et proposez une décision de gestion cohérente avec les données de l'activité.

La marge de sécurité est la différence entre le chiffre d’affaires de N et le seuil de rentabilité : 1 200 000 - 1 050 000 = 150 000 €. En pourcentage du chiffre d’affaires, elle vaut (150 000 ÷ 1 200 000) × 100 = 12,5 %. L’activité est au-dessus de son seuil, mais une baisse de chiffre d’affaires de 12,5 % suffirait à l’atteindre. Il est cohérent de sécuriser les interventions et de maîtriser les charges fixes et les reprises.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marge de sécurité : 150 000 €, soit 12,5 % du chiffre d’affaires. Sécuriser les interventions et maîtriser les coûts.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E4 du BP Menuisier aluminium-verre, session 2026, code 26-BP-MAV-E4, dure 2 heures et a un coefficient 2. Le sujet étudie une activité de pose de menuiseries et vitrages dans l'environnement économique d'Installux SA. Il évalue l'analyse juridique de la prévention, le diagnostic managérial et stratégique et l'exploitation de données de gestion.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La marge sur coûts variables est égale au chiffre d'affaires moins les charges variables.
- Le taux de marge sur coûts variables se calcule en divisant la marge sur coûts variables par le chiffre d'affaires.
- Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires est égal aux charges fixes divisées par le taux de marge sur coûts variables.
- La marge de sécurité est égale au chiffre d'affaires moins le seuil de rentabilité.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguer qualification des faits, problème de droit, règle applicable et application motivée.
- La seule présence d'un document unique ne suffit pas à prouver que toutes les mesures de prévention nécessaires ont été prises.
- Dans le SWOT, classer les facteurs internes en forces ou faiblesses et les facteurs externes en opportunités ou menaces.
- Présenter les calculs avec leurs unités et les arrondis demandés, puis interpréter les résultats.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires ?

Calculez d'abord le taux de marge sur coûts variables en divisant la marge sur coûts variables par le chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux. Le résultat est le chiffre d'affaires nécessaire pour couvrir les charges.

Q : Comment appliquer le syllogisme juridique à l'incident de manutention ?

Présentez d'abord les faits et les personnes, puis formulez le problème de droit. Énoncez les règles du Code du travail et les principes de prévention, avant de les appliquer aux faits et de motiver votre solution.

Q : Comment répartir le temps entre les parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure deux heures et les parties valent 7, 7 et 6 points. Une répartition indicative est d'environ 40 minutes par partie, en gardant quelques minutes pour vérifier les calculs, structurer les réponses et joindre les documents DR demandés.

Q : Quels éléments doivent soutenir l'analyse de la prévention dans cette situation ?

Mobilisez les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 et l'arrêt cité. Examinez concrètement l'évaluation du risque, la disponibilité d'un moyen de manutention adapté, la formation, l'information, les consignes et l'organisation après le signalement de la panne.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpaluminium.fr/assets/annales/bp-aluminium/Communication professionnelle et management d'équipe/2026/BP Aluminium - Communication professionnelle et management d'équipe - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Aluminium : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.